

## NOTICE

## SPECIES AT RISK (NWT) ACT

## NOTICES OF LISTED SPECIES

## POLAR BEAR

Pursuant to section 51 of the *Species at Risk (NWT) Act*, SNWT 2009, c.16, on July 28, 2022, the Minister of Environment and Natural Resources added another 10-year term to the current expiration date for polar bear (*Ursus maritimus*) as a species of Special Concern on the Northwest Territories List of Species at Risk.

The Minister has listed the species following receipt of a consensus agreement developed under section 36 of the Act. The consensus agreement and reasons for it, the assessment and species status report, and further information are available online at [www.nwtspeciesatrisk.ca](http://www.nwtspeciesatrisk.ca).

## AVIS

## LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

## AVIS D'INSCRIPTION D'UNE ESPÈCE

## OURS POLAIRE

En vertu de l'article 51 de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, LTNO 2009, ch. 16, le 28 juillet 2022, le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles a prolongé de 10 ans la durée d'inscription de l'ours polaire (*Ursus maritimus*) sur la liste des espèces en péril des Territoires du Nord-Ouest en tant qu'espèce préoccupante.

Le ministre a inscrit l'espèce suivant la réception de l'accord de consensus élaboré en vertu de l'article 36 de la loi. L'accord de consensus et les motifs à l'appui, l'évaluation et le rapport de situation de l'espèce, entre autres, sont disponibles en ligne au [www.nwtspeciesatrisk.ca](http://www.nwtspeciesatrisk.ca) (en anglais seulement).